

Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2015

L'an deux mil quinze le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, GARCON Jean-Paul, adjoints, BESNARD Jacques, CHARPENTIER Jocelyne, BRIAND Claude, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, LE VAILLANT Nicolas, FORTIN Marcel, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle.

Etaient absents : TALLEC Christa, MORICE Anne-Marie, MOYNAT DANET Isabelle

Procuration de Christa TALLEC à Marcel MINIER

Date de convocation : 08 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Jean-Paul GARCON a été élu secrétaire de séance

N° : 2015 - 70

Thème : Subventions

Objet : Amendes de police – dotation 2015 programme 2016

Dans le cadre d'aménagements de sécurité (mise en place de trottoirs sécurisés, jonction avec le cheminement existant vers le bourg) dans l'agglomération (lotissement du Clos Fleuri), Monsieur le Maire présente l'estimation des travaux concernant un projet pouvant être éligible aux « amendes de police » :

- Aménagement de sécurité au lotissement le Clos Fleuri: 31 290.50 €HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre des recettes amendes de police (Dotation 2015 -Programme 2016) pour ce projet d'un montant total de 31 290.50 €HT.

N° : 2015 - 71

Thème : Subventions

Objet : Demande de DETR – Exercice 2016

Monsieur le Maire informe que la demande de DETR (Dotation D'équipement des Territoires Ruraux) concernant les équipements de sécurité est à solliciter avant le 31 janvier 2016 et il demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité (mise en place de trottoirs sécurisés, jonction avec le cheminement existant vers le bourg, signalisation) dans l'agglomération (lotissement du Clos Fleuri). Le montant des travaux s'élève à 31 290.50 €HT).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de s'engager sur la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité (plan de financement joint)
- demande à Monsieur le Maire de solliciter la DETR 2016 pour ces travaux.

N° : 2015 - 72

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n°9

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n ° 9

DI : compte 2313 - 128 (salle poly) : - 1 500 €

DI : compte 2183 - 109 (Matériel mairie) : + 1 500 €

N° : 2015 - 73

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n°10

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune pour faire l'acquisition du fonds de commerce boulangerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n ° 10

DI : compte 2313 - 128 (salle poly) : - 35 000 €

DI : compte 2088 - 137 (Acquisition fonds de commerce) : + 35 000 €

N° : 2015 - 74

Thème : Vœux et
motion

**Objet : Motion de
soutien au maintien
de l'EPHAD de
GAEL**

Monsieur le Maire fait part au conseil que la commune de GAEL a été informée en septembre 2015 du projet de fermeture de l'EPHAD installé sur son territoire. Monsieur le Maire propose au conseil de voter une motion de soutien pour le maintien de l'EPHAD sur la commune de GAEL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

considérant que l'EPHAD de GAEL est un établissement dont la présence se justifie pleinement par sa proximité pour tous les habitants du territoire de GAEL et des alentours, considérant que cet établissement participe à un équilibre territorial indispensable à la pérennité des communes rurales et au maintien des personnes âgées dans un environnement proche de leur ancien lieu de vie,

- soutient la commune de GAEL dans sa demande de maintien de l'EPHAD sur son territoire

N° : 2015 - 75

Thème : Décisions
budgétaires

**Objet : Décision
modificative n°11**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n ° 11

DI : compte 21568 - 115 (matériel incendie) : - 2 500 €

DI : compte 2318 - 133 (Travaux divers) : + 2 500 €

N° : 2015 - 76

Thème : Décisions
budgétaires

**Objet : Décision
modificative n°12**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n ° 12

DI : compte 2313 - 127 (commerce) : - 2 000 €

DI : compte 2313 - 107 (Aménagement bourg) : + 2 000 €

N° : 2015 - 77

Thème : Décisions
budgétaires

**Objet : Décision
modificative n°13**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n ° 13

DF : Ch 012 - compte 6411 – Personnel titulaire : - 6 000 €

DF : Ch 012 - compte 6413 – Personnel non titulaire: - 5 000 €

DF : Ch 011 – compte 60613 – Combustible : + 2 000 €

DF : Ch 011 – compte 60632 – Petits équipements : + 3 000 €

DF : Ch 011 – compte 6068 – Autres fournitures : + 6 000 €

N° : 2015 - 78

Thème : Décisions
budgétaires

**Objet : Décision
modificative n°14**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n ° 14

DF : Ch 012 - compte 61522 – Entretien bâtiment : - 300 €

DF : Ch 66 - compte 6618 – Intérêt : + 300 €

Délibérations 2015 – 70 à 2015 – 78

MINIER Marcel		POIRIER Jean-Luc	
TROCHU Pierre		CARRISSANT Pierrick	
TALLEC Christa		LE VAILLANT Nicolas	
GARCON Jean-Paul		FORTIN Marcel	
MORICE Anne-Marie		MOYNAT DANET Isabelle	
BESNARD Jacques		MAILLARD Sylvie	
CHARPENTIER Jocelyne		BARIOU Marie-Noëlle	
BRIAND Claude			